



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 055-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.76

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)
Steiner (Boll, PEV)

Cosignataires : 6

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Domaine de l'asile : mieux protéger les droits des enfants

Une chercheuse bernoise a enquêté sur la situation des enfants dans le domaine de l'asile. Elle est parvenue à la conclusion que les droits et les besoins des enfants ne sont pas suffisamment pris en compte dans le système d'asile suisse¹. L'instabilité de leur situation, l'infrastructure qui laisse souvent à désirer, le manque d'espaces où se retirer, d'offres de loisirs et d'encadrement ainsi que les fréquents déménagements sont un poids énorme pour les enfants. Dans différentes études qui s'intéressent au point de vue des enfants (non) accompagnés, le principal souhait de ceux-ci serait d'avoir un lieu de domicile à eux.

L'organisation suisse pour les droits des enfants *Save the Children* organise dans différents cantons des cours à l'attention des autorités et des organisations actives dans le domaine de l'asile et tente avec les moyens du bord d'améliorer la situation des enfants concernés. Dans l'article du quotidien *Berner Zeitung*, la responsable de *Save the Children* relève qu'il faut par exemple des chambres mieux équipées pour les familles, davantage d'offres de jeux et d'apprentissage pour les enfants de tout âge, plus de possibilités de participation au quotidien ainsi que moins de transferts imprévisibles et à brûle-pourpoint d'un centre à un autre². Par cette conclusion, *Save the Children* abonde dans le sens des exigences de la Commission nationale de prévention de la torture, laquelle a évalué les centres de retour du canton de Berne entre mai et août 2021³.

¹ <https://www.bernerzeitung.ch/kinder-im-schweizer-asylwesen-ich-hasse-das-camp-987120943603>

² <https://www.bernerzeitung.ch/kinder-im-schweizer-asylwesen-ich-hasse-das-camp-987120943603>

³ <https://www.nkvf.admin.ch/nkvf/fr/home/publikationen/schwerpunktberichte/kantonale-kollektivunterkuenfte.html>

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles données le canton recueille-t-il pour évaluer la situation quotidienne des enfants dans le système d'asile du canton de Berne et pour pouvoir prendre des mesures adéquates ?
2. Le Conseil-exécutif a-t-il pris connaissance des résultats de l'étude « *Warten auf Transfer – Kinder(er)leben im Nicht-Ort Camp* » de Carla Bombach⁴ ? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions que le gouvernement tire de cette étude ?
3. Comment le Conseil-exécutif évalue-t-il la situation des enfants dans les centres d'asile cantonaux et fédéraux ainsi que dans les centres de retour sis dans le canton de Berne ?
4. À la lumière des résultats de cette étude ou d'autres études, le Conseil-exécutif envisage-t-il de revoir le jugement selon lequel « les familles avec enfant ne sont pas, en tant que telles, réputées particulièrement vulnérables » (exprimé notamment dans sa réponse à la motion 032-2022 Veglio « Les familles avec enfants n'ont rien à faire dans les centres de retour : pour une mise en œuvre immédiate des recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture ! ») et de prendre les mesures qui s'imposent ?
5. Quels efforts entreprend-il pour répondre aux besoins des enfants (de différents groupes d'âge) dans le système de l'asile ?
6. Le Conseil-exécutif a-t-il fait en sorte que les hébergements du domaine de l'asile fassent tous appel aux offres de cours de *Save the Children* ? Dans la négative, pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Dans l'affirmative, quelles recommandations l'association *Save the Children* a-t-elle formulées pour le canton de Berne et ont-elles été mises en œuvre ?
7. Le canton de Berne impose-t-il des consignes contraignantes aux partenaires régionaux chargés de l'encadrement des enfants et des jeunes ? Dans la négative, pourquoi ne le fait-il pas ? Dans l'affirmative, où ces directives sont-elles consignées ?
8. Les revendications de la Commission nationale de prévention de la torture relatives aux locaux dans les centres de retour (espace où se retirer, salle de jeu, salle pour les devoirs) ont-elles été mises en œuvre et l'aménagement des locaux est-il adapté en continu aux besoins des enfants ? Ces revendications sont-elles aussi satisfaites dans les centres pour requérantes et requérants d'asile ?
9. Comment le Conseil-exécutif va-t-il s'y prendre pour faire en sorte que les familles ayant des enfants puissent déménager au plus vite dans des logements individuels ?

Destinataire
– Grand Conseil

⁴ <https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/236758/> (non traduit)